LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le bourg de Saint-Pardoux

N° ER	N° parcelles	Destination ER
1	371	Extension du cimetière
2	6	Accès à la zone AUha au Nord Ouest du bourg

LISTE DU PATRIMOINE PROTEGE AU TITRE DU L123-1-7 DU CODE DE L'URBANISME

Les PLU peuvent «Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection»

Article L. 123-1-7

La commune de Saint Pardoux l'Ortigier a souhaité mettre en place une protection particulière instaurée au titre de l'article L 123-1 7° du code de l'urbanisme.

Il s'agit de sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique.

Tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable au titre des installations et travaux divers.

	Localisation
Château	Section A1 parcelle n°116
Presbytère	Section A1 parcelle n°113
Château à motte médiéval	Section Z parcelle n°103
Pont de Courolle	Section D parcelle n°93 et 94 (côté Maumont) Section E2 parcelle n°339 Section E1 parcelle n°1 (côté Janien)
Pont de Vernéjoux	Section E1 parcelle n°136 et 231 (côté Vernéjoux) Section D parcelle n°299 Section A2 parcelle n°243 (côté Cessolas / départementale)